



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN  
Finanzdirektion FIND

Rue Joseph-Piller 13, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 31 01  
www.fr.ch/dfin

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 28 mai 2026*

Communiqué de presse

---

## **Un budget 2026 équilibré et qui applique le résultat de la votation sur la LAFE**

*Le projet de budget 2026 de l'Etat de Fribourg présente un excédent de revenus de 0.3 million de francs. En raison du rejet en votation de la loi sur l'assainissement des finances de l'Etat (LAFE), il n'intègre que les mesures du programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) qui relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Un report de certaines dépenses et une évaluation des revenus fiscaux fondée sur les comptes 2025 contribuent au respect de l'exigence constitutionnelle de l'équilibre.*

Les principaux résultats du projet de budget 2026 sont les suivants :

- > Une progression identique des charges et des revenus de 5.7 % ;
- > Un excédent de revenus de 0.3 million de francs au compte de résultats, conforme au principe constitutionnel de l'équilibre ;
- > Un volume d'investissements bruts de 319.1 millions de francs ;
- > Une insuffisance de financement de 153.5 millions de francs ;
- > Un faible degré d'autofinancement de 41.3 %.

### **1.1 Un projet de budget 2026 inédit**

En raison du lancement d'un référendum contre la LAFE, le projet de budget déposé en septembre 2025 a été retiré car il ne respectait plus la règle de l'équilibre budgétaire inscrite dans la Constitution cantonale. Le présent projet de budget intègre le refus de la LAFE par la population. Il ne reprend que les mesures du PAFE qui sont de la compétence du Conseil d'Etat et qui se sont appliquées dès 2026. La non-indexation des salaires du personnel de l'Etat s'applique de fait et n'a pas de caractère rétroactif. Quant à la non-compensation de la progression à froid, elle n'est pas non plus rétroactive cette année mais son application sera soumise aux députés pour l'année prochaine. Sans les bénéfices de ces deux dernières mesures, l'établissement d'un projet de budget pour 2027 s'avère d'ores et déjà difficile, sous réserve d'une décision du Grand Conseil à propos de la compensation ou non de la progression à froid.

Au total, une détérioration de 54.4 millions de francs a été prise en considération par rapport au budget retiré. Celle-ci a été entièrement compensée par une amélioration de même ampleur, à raison de 56 % par une augmentation de recettes, notamment en misant sur une augmentation des recettes fiscales réaliste mais sans marge de prudence, et de 44 % par une

diminution de charges. A relever que le rejet de la LAFE a contraint le Conseil d'Etat à trouver des solutions pour préserver l'équilibre. Il a notamment reporté certaines dépenses (notamment des subventions dans la santé, le social, les transports et l'environnement) et pris certains risques budgétaires sur les revenus.

## 1.2 Un compte de résultats à l'équilibre

La progression des charges et des revenus entre les budgets 2025 et 2026 s'élève à 5.7 % (3.4 %, défalcation faite de l'opération liée à la BNS pour un montant de 100 millions de francs)<sup>1</sup>.

Compte de résultats	Budget 2026	Budget 2025	Evolution 2025-2026	
	mios	mios	mios	en %
Revenus	<b>4 571.5</b>	4 326.7	+ 244.8	+ 5.7
Charges	<b>4 571.2</b>	4 326.1	+ 245.1	+ 5.7
Bénéfice	<b>+ 0.3</b>	+ 0.7	- 0.4	.

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

## 1.3 Une hausse significative des revenus propres

L'augmentation des revenus totaux est de 5,7 % entre les budgets 2025 et 2026, identique à celle des charges.

Revenus du compte de résultats	Budget 2026	Budget 2025	Evolution 2025-2026	
	mios	mios	mios	en %
Revenus fiscaux	<b>1 647.9</b>	1 580.3	+ 67.6	+ 4.3
Revenus des biens / Taxes, émoluments / Contributions	<b>543.7</b>	408.6	+ 135.1	+ 33.1
Revenus de transferts (dont péréquation financière fédérale)	<b>2 165.4</b> <b>(578.0)</b>	2 144.1 (606.4)	+ 21.3 (-28.5)	+ 1.0 (-4.7)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	<b>166.6</b>	147.8	+ 18.8	+ 12.7
Imputations internes	<b>47.9</b>	45.9	+ 2.1	+ 4.5
<b>Total</b>	<b>4 571.5</b>	<b>4 326.7</b>	<b>+ 244.8</b>	<b>+ 5.7</b>

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Les prévisions de recettes fiscales s'établissent à 1 647.9 millions de francs, en hausse de 67.6 millions de francs (+ 4.3 %) par rapport au budget 2025. Cette évolution favorable provient de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (+ 56.2 millions de francs) et celui sur leur fortune (+ 12 millions de francs). L'impôt à la source progresse de 8 millions de francs et celui sur le capital des personnes morales de 3 millions de francs. Quant aux impôts sur les

<sup>1</sup> Vu le referendum contre la LAFE, la date d'adoption du budget par le Conseil d'Etat est différée par rapport à la procédure habituelle. En conséquence, ce projet de budget 2026 tient compte, exceptionnellement, de la part du canton au bénéfice de la BNS annoncée en janvier 2026. Ainsi, 100 millions de francs ont été budgétés d'une part dans les revenus. D'autre part, ce même montant a été directement versé dans la provision ad hoc, induisant des charges supplémentaires de même ampleur. Cette opération particulière biaise les comparaisons avec le budget 2025 et l'évolution des proportions calculées. C'est pourquoi à titre indicatif, plusieurs résultats et rapports sont corrigés de ce biais en retranchant le montant de 100 millions de francs, tant au niveau des charges que des revenus.

prestations en capital, ils progressent de 3.9 millions de francs. On note également une croissance des impôts sur les véhicules à moteur (+ 2.7 millions de francs).

En ce qui concerne la péréquation financière fédérale, on constate une baisse de 28.5 millions de francs. Pour les autres revenus propres et parts à des recettes, il convient de signaler une hausse de 14.5 millions de francs au titre de part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg par rapport au dernier budget.

Au niveau des subventions et contributions, la récupération de secours d'aide sociale pour les demandeurs d'asile et les réfugiés augmente de 16.1 millions de francs. Les subventions fédérales pour la réduction de l'assurance maladie croissent de façon sensible (+ 7.5 millions de francs). On signalera également de nouvelles recettes attendues à hauteur de 5 millions de francs au niveau de l'impôt complémentaire lié à la mise en œuvre de l'imposition minimale OCDE.

Le budget 2026 sollicite davantage les fonds et provisions que le budget précédent (+ 12.7 %). A relever en particulier le prélèvement sur la provision BNS de 50 millions de francs.

## 1.4 La croissance des charges se poursuit

Les charges totales de fonctionnement devraient passer de 4 326.1 millions de francs en 2025 à 4 571.2 millions de francs en 2026, soit un taux de croissance annuel de 5.7 %.

Charges du compte de résultats	Budget 2026	Budget 2025	Evolution 2025-2026	
	mios	mios	mios	en %
Charges de personnel	<b>1 552.2</b>	1 537.0	+ 15.2	+ 1.0
Charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation	<b>469.1</b>	451.0	+ 18.2	+ 4.0
Charges financières	<b>8.6</b>	7.1	+ 1.4	+ 20.3
Amortissements du patrimoine administratif	<b>85.0</b>	85.5	- 0.5	- 0.6
Amortissements des prêts / participations et des subventions d'investissements	<b>57.1</b>	46.3	+ 10.9	+ 23.5
Charges de transferts	<b>2 173.7</b>	2 076.1	+ 97.6	+ 4.7
Financements spéciaux	<b>177.5</b>	77.3	+ 100.3	+ 129.8
Imputations internes	<b>47.9</b>	45.9	+ 2.1	+ 4.5
<b>Total</b>	<b>4 571.2</b>	<b>4 326.1</b>	<b>+ 245.1</b>	<b>+ 5.7</b>

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Les charges de personnel croissent de 15.2 millions de francs (+ 1.0 %) par rapport au budget précédent. La création de nouveaux postes (+ 133.19 EPT) ainsi que l'octroi du palier au 1<sup>er</sup> janvier contribuent à la croissance des charges de personnels alors que la non-indexation des salaires a, quant à elle, permis de la limiter. A relever que plus de la moitié des nouveaux postes (72.98 EPT) concernent l'enseignement, dont 12.63 EPT pour l'Université. Enfin, il convient de signaler la création de 11 EPT au Pouvoir judiciaire, 5.50 EPT à l'Etablissement de détention fribourgeois (en lien avec l'obtention du statut de sécurité élevée) et 4 EPT supplémentaires au Service cantonal des contributions pour renforcer l'investigation fiscale (mesure PAFE).

Les charges de transferts s'élèvent à 2 173.7 millions de francs. Leur progression (+ 97.6 millions de francs) se situe en deçà de celle des charges totales. Cette hausse reste importante (+ 4.7 %) et provient en grande partie des subventions accordées dans les domaines de l'asile, du social, de la santé et de l'enseignement spécialisé. Quant aux charges de consommation, elles augmentent de 18.2 millions de francs (+ 4.0 %).

## 1.5 Un programme d'investissements très ambitieux

Le montant total des investissements bruts s'établit à 319.1 millions de francs.

Compte des investissements	Budget 2026	Budget 2025	Evolution 2025-2026	
	mios	mios	mios	en %
Investissements bruts	<b>319.1</b>	260.1	+ 59.0	+ 22.7
Investissements nets	<b>261.4</b>	209.2	+ 52.2	+ 25.0

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Le volume des investissements traduit la volonté de poursuivre un programme d'investissements extrêmement ambitieux comprenant plusieurs projets d'envergure. A ce titre on peut citer la poursuite des travaux prévus pour le Centre de stockage interinstitutionnel cantonal, l'ALP Liebefeld à Posieux, les bâtiments de l'Université, le projet de construction à l'Etablissement de détention fribourgeois, les travaux pour le nouveau Musée d'histoire naturelle de Fribourg, l'achat de terrain en vue de l'agrandissement du Collège du Sud, l'agrandissement de la Bibliothèque cantonale ainsi que la construction d'une salle de sport triple au Campus Lac Noir. Quant au volume consacré aux routes cantonales et principales (28.3 millions de francs), il est supérieur à celui de l'année précédente et tient compte de l'avancement des projets et des potentiels reports de crédits en fin d'année.

Le degré d'autofinancement est nettement inférieur à celui du budget précédent et se situe en-dessous du niveau considéré comme un objectif de saine gestion financière (80 %) auquel se réfère le règlement sur les finances de l'Etat. Sa faiblesse (41.3 %) est à mettre en lien avec un volume d'investissements nets plus important qu'au budget précédent alors que la marge d'autofinancement est très légèrement inférieure au budget 2025. En conséquence, le prélèvement sur la fortune pour financer les investissements s'élèvera à 153.5 millions de francs.

### Contacts

—

**Jean-Pierre Siggen**, Conseiller d'Etat, Directeur des finances, T +41 26 305 31 00, jeudi de 11h00 à 11h30.

**Arnaud Despond**, Trésorier d'Etat, T +41 26 305 31 16, jeudi de 11h00 à 11h30.